

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle municipale Le Lido de Lezoux, après convocations légales en date du 10 décembre 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Anne-Marie OLIVON
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mr Gilles MARQUET
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Eliane GRANET
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Thierry TISSERAND
M. Gilles BERGAMI	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Daniel PEYNON	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Patricia LACHAMP
Mme Marie-France MARMY	Mr Florent MONEYRON
Mr Christian BOURNAT	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Catherine MORAND	M. Jean-Louis DERBIAS
Mr Guillaume FRICKER	Mme Michelle CIERGE
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme HUGUET Josiane donne pouvoir à Mme GRANOUILLET Danielle
- Mme FORESTIER Annick donne pouvoir à Mr PEYNON Daniel
- Mr FERRIER Romain donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mr BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle
- Mr COSSON Alain donne pouvoir à Mme MARMY Marie-France

Absents : M. FRASIAK, Mme VIAL, M. DUPOUE

VOTE: En exercice : 35 Présents : 27 Représentés : 5 Votants : 32

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : urbanisme – programme « habiter mieux » - subvention aux primes abondement de la cceda

URBANISME – PROGRAMME « HABITER MIEUX »

SUBVENTION AUX PRIVES ABONDEMENT DE LA CCEDA

- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- CONSIDERANT la délibération du 14/06/2022 approuvant un abondement forfaitaire à la prime Habiter-Mieux sur la période 2022-2024 ;
- CONSIDERANT la convention de partenariat du PIG « amélioration de l'habitat privé » pour 2023/2024 ;
- CONSIDERANT l'avenant n°1 2024 à la convention de partenariat du PIG « amélioration de l'habitat privé » ;

Madame la Présidente rappelle que depuis 2018, il a été décidé que la Communauté de communes Entre Dore et Allier abondeait aux subventions de l'Anah (selon conditions de ressources Anah) aux bénéficiaires du programme de rénovation énergétique et d'adaptation à l'autonomie « Habiter Mieux ».

Dans ce cadre du volet autonomie, il vous est proposé d'approuver l'attribution d'une subvention de 5% du montant plafonnée des travaux primes pour les dossiers suivants :

Civilité	Nom	N° Dossier	commune	numéro dossier Anah	Montant des travaux	Montant subvention Anah	montant sub CCEDA	Montant total de subventions	catégorie	montant sub CCEDA
Monsieur	CORSI	HM-LEZ-2024-26	Lezoux	063020176	8 762,00 €	6 134,00 €	438 €	6 572,10 €	très modeste	5%
Monsieur	DUFAYET	HM-MOI-2024-27	Moissat	063020307	7 047,17 €	3 524,00 €	352 €	3 876,36 €	modeste	5%
Madame	CHARDONNET	HM-MOI-2024-28	Moissat	063020285	5 956,00 €	2 978,00 €	298 €	3 275,80 €	modeste	5%
Madame	ROUX	HM-LEZ-2024-29	Lezoux	063020450	5 980,00 €	2 990,00 €	299,00 €	3 289,00 €	modeste	5%
Madame	SATURNIN	HM-CUL-2024-30	Culhat	063020578	8 430,00 €	5 901,00 €	422 €	6 322,50 €	très modeste	5%
Madame	FOGAROLA	HM-SJH-2024-31	Saint-Jean-d'Heurs	063020281	8 490,50 €	5 943,00 €	425 €	6 367,53 €	très modeste	5%
Madame	BERTHET	HM-ORL-2024-32	Orléat	63020313	8 056,94 €	4 028,00 €	403 €	4 430,85 €	modeste	5%
Madame	Floret	HM-LEZ-2024-33	Lezoux	63020559	14 941,18 €	10 459,00 €	747 €	11 206,06 €	très modeste	5%
Madame	LAURENCE	HM-LEZ-2024-34	Lezoux	63020034	5 879,43 €	4 116,00 €	294 €	4 409,97 €	très modeste	5%

Par conséquent, Madame la Présidente propose au conseil communautaire de l'autoriser à notifier les attributions aux dossiers figurant ci-dessus, et à engager le versement dès que les conditions figurant dans la convention seront réunies (accord de versement par la commission locale de l'habitat de l'Anah).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 19 décembre 2024

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente